



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal Mardi 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 13 février 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul

### Conseillers en exercice : 29

**PRÉSENTS** : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain

**EXCUSÉS** : MME MARTIN Christelle par pouvoir à M. FAUVEAUX Sébastien, MME WASSON Laurence par pouvoir à M. FONTAINE Jean-Paul, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, M. NOIRET Patrick par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane par pouvoir à MME MAES Françoise, M. POPEK Joël par pouvoir à M. PIESSET Arnaud, MME DECOUT Sabine par pouvoir à MME DEVIGNE Stella, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René

**ABSENTS** : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël

**Secrétaire de séance** : KOSMALSKI Emilie

### OBJET : 2024-1-08

#### **DÉSIGNATION D'UN NOTAIRE POUR VENTE D'UN BATIMENT PUBLIC** **390 Avenue de la Résistance**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et 2241-1,  
**Vu** le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en son article L 2141-1,  
**Vu** le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en son article L 3221-1 relatif à l'avis de l'autorité compétente de l'État,  
**Vu** que, lors du passage du statut d'instituteur à celui de professeur des écoles par la loi d'orientation sur l'éducation n° 89-146 du 10 Juillet 1989, les instituteurs, désormais voués à intégrer le corps des professeurs des écoles, ayant perdu le droit au bénéfice d'un logement de fonction,  
**Vu** qu'initialement l'immeuble servait de logement de fonction au profit du personnel enseignant de l'école du Maréchal Philippe Leclerc,  
**Vu** que l'immeuble ayant perdu sa vocation première et n'ayant plus l'utilité de mission de service public, le bien est désaffecté du domaine public de l'éducation,  
**Vu** la délibération n° 2023-4-26 en date du 25 septembre 2023 autorisant la désaffectation, le déclassement du domaine public communal et le classement dans le domaine privé communal,  
**Vu** l'avis des domaines en date du 2 janvier 2024 autorisant la prorogation de la valeur vénale fixée à 106 000 €,

**Considérant** l'avis favorable émis par Madame la Rectrice de l'Académie de Lille le 14 Juin 2023,  
**Considérant** l'avis favorable émis par Monsieur le Préfet de Lille le 27 Juin 2023,

**Monsieur le Maire** sollicite l'autorisation :

- de mandater Maître Widiez pour toute les démarches nécessaires à la vente de l'immeuble sis 390 Avenue de la Résistance parcelle cadastrée Section AI numéro 563 p ;
- à vendre au minimum au prix fixé par les domaines soit 106 000 € majoré des honoraires de négociation de Maître Widiez ;
- à reverser les honoraires de négociation résultants de cette vente à Maître Widiez Alexia.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Article 1** : autorise Monsieur le Maire à mandater Maître Widiez Alexia pour toute les démarches nécessaires à la vente de l'immeuble sis 390 Avenue de la Résistance ;

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire à vendre au minimum au prix fixé par les domaines soit 106 000 € net vendeur majoré des honoraires de négociation d'actes de Maître Widiez ;

**Article 3** : autorise Monsieur le Maire à reverser les honoraires de négociation résultants de cette vente à Maître Widiez Alexia ;

**Article 4** : autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

**Résultat du vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour : 23 voix** M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle est un vote par pouvoir de FAUVEAUX Sébastien, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. POPEK Joël est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine est un vote par pouvoir de DEVIGNE Stella , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie

**Contre : 0 voix**

Abstentions : 4 M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

**M. Fontaine Jean-Paul**